



## Code vestimentaire Politique et règlements

Comme mentionné dans l'agenda de l'élève, nous avons choisi au Salésien, supporté par la communauté éducative, de laisser la responsabilité à chaque élève de se vêtir selon sa personnalité. Il est du devoir du jeune d'adapter sa façon de s'habiller aux circonstances. Voici un guide vestimentaire qui doit être respecté pour se présenter à l'école.

### **Vêtements permis**

- le pantalon de jeans, de coton, de denim, de velours côtelé ou de laine;
- le bermuda de ville de jeans, de coton, de denim qui respecte la longueur de 8 cm ou moins en haut du genou (voir croquis);
- le haut avec des manches, couvrant entièrement et en tout temps les épaules, et dont le décolleté ne dépasse pas 8 cm de la base du cou (voir croquis);
- pour les filles, la jupe à 8 cm ou moins en haut du genou (voir croquis);
- pour les filles, la robe avec des manches, couvrant entièrement et en tout temps les épaules, et qui est de longueur réglementaire (8 cm ou moins en haut du genou);
- le legging, le jegging, le skinny ou tout pantalon moulant s'il est porté avec une jupe, une robe ou une tunique de longueur réglementaire (8 cm ou moins en haut du genou);
- le costume de l'école pour l'éducation physique et pendant toutes les activités sportives seulement.

### **Vêtements interdits (voir croquis en annexe)**

- le pantalon de sport ou de jogging pendant les cours autres que l'éducation physique;
- le short de basket ou le board short (fibres synthétiques) pendant les cours autres que l'éducation physique;
- le pantalon porté trop bas, celui dont la fourche arrive près du genou, ou celui qui laisse voir le sous-vêtement;
- le haut trop court, trop décolleté ou sans manche;
- la jupe ou la robe trop courte;
- le legging, le jegging, le skinny ou le pantalon moulant porté sans haut de longueur réglementaire (8 cm ou moins en haut du genou);
- le vêtement percé, effiloché ou transparent qui laisse voir le sous-vêtement;
- le vêtement assimilable à un déguisement ou toute extravagance;
- le vêtement véhiculant des messages de violence ou irrespectueux.

## **Chaussures**

- les souliers doivent être fermés, les sandales et les mules sont interdites;
- les bottes (peu importe le style) sont interdites en classe;
- les talons ne doivent pas dépasser 8 cm.

## **Cheveux**

- les cheveux doivent être propres, soignés et doivent laisser les yeux dégagés;
- les cheveux doivent être de couleurs et d'apparence naturelles (les dreads, les pics ou tout autre modification sont interdits);
- les coupes asymétriques et coiffures farfelues sont interdites;
- le port de tout couvre-chef est interdit.

## **Bijoux et accessoires**

- le port de bijoux durant le cours d'éducation physique n'est pas permis;
- seulement les oreilles peuvent être percées;
- tous les bijoux et accessoires indiscrets tels que les « percing » sont interdits.

- **L'ÉLÈVE QUI SE PRÉSENTE À L'ÉCOLE AVEC UN MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS NE POURRA ÊTRE ADMIS EN CLASSE ET LES PARENTS EN SERONT AVISÉS PAR LA DIRECTION.**
- **S'IL Y A RÉCIDIVE, LE JEUNE SERA RENCONTRÉ PAR LA DIRECTION ET DES MODALITÉS SERONT ÉTABLIES PAR LES DEUX PARTIES.**

## TENUES VESTIMENTAIRES INTERDITES



**Décolleté**



**Camisole**



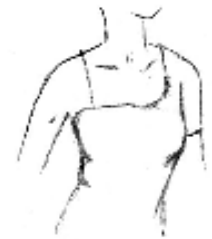
**Camisole**



**Vêtement  
couvrant mal**



**Col bateau**



**Une seule manche**



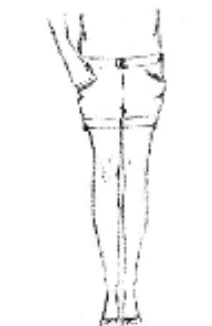
**Col bateau  
avec bretelles**



**Vêtement  
couvrant mal**



**Jupe trop courte**



**Bermuda trop court**



**Pantalon trop grand**



**Pantalon laissant  
voir le boxer**